



Procès-verbal

Bureau Directeur du 30 mars 2015

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, VILLEPREUX Brigitte (téléphone).

Assistent : BANA Philippe, SCARSI Claude (téléphone).

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 14 h au siège de la FFHB à Gentilly (Raspail).

Le Bureau Directeur donne une suite favorable à la demande écrite du Président de la Ligue Languedoc-Roussillon de handball, Paul CHARLEMAGNE, adressée à la Fédération à la suite d'un Conseil d'Administration du Comité de l'Aude auquel ne participait pas le Président du Comité de l'Aude, Francis TALANDIER, hospitalisé à cette date. Précisément, le Bureau Directeur confie à la Ligue régionale la tutelle du comité de l'Aude au travers la mise en place d'une commission de gestion de 5 membres, présidée par le Président de la ligue et composée du Trésorier général de la ligue, du responsable du pôle compétitions/réglementation de la ligue, ainsi que du Président et du Trésorier du comité. Le directeur général de la ligue et le CTS coordonnateur de l'ETR assisteront cette commission dans ses missions.

A la demande d'Alain KOUBI, Trésorier fédéral, le Bureau Directeur valide l'attribution des primes aux 5 membres du staff technique de l'équipe de France Senior A féminine.

Le Bureau Directeur est informé du comportement de plusieurs joueurs de l'équipe de ProD2 de Massy Handball lors de séjours hôteliers en Alsace pour le compte de matchs officiels du championnat. En application de l'article 7.3 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur demande au Président d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre du club de Massy Handball pour comportement collectif non conforme aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du handball.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 30.

Joël DELPLANQUE
Président

Alain JOURDAN
Secrétaire général